

SUBVENTION AUX PIONNIERS (SERVICES PUBLICS 2017)
Renseignements pour les personnes âgées et les fournisseurs
de services du Yukon

La subvention aux pionniers (services publics) aide les personnes âgées du Yukon à payer une partie de leurs frais de chauffage en hiver. En 2015, Santé et Affaires sociales a instauré une méthode d'évaluation des revenus; ainsi, les personnes âgées à faible revenu recevront le plein montant de la subvention, tandis que celles ayant un revenu plus élevé recevront un montant moindre.

Environ 25 % des versements sont retardés chaque année du fait que les demandes de subvention qui nous parviennent sont incomplètes. **Nous sommes tenus par la loi de vous retourner** votre demande si elle est incomplète. **TOUS LES DEMANDEURS ADMISSIBLES RECEVRONT UNE SUBVENTION. Veuillez donc vous assurer de bien remplir votre demande.** Elle sera ainsi traitée sans délai.

En 2017, le montant maximal de la subvention est de 1 059 \$ pour les personnes qui habitent à l'intérieur des limites de la ville de Whitehorse, et de 1 143 \$ pour les résidents des régions rurales. Le montant de la subvention dépend du revenu, de l'état matrimonial et du lieu de résidence, il est donc différent d'une personne à une autre.

Au verso de cette lettre, vous trouverez un graphique qui montre le montant de la subvention versée selon le niveau de revenu.

Vous trouverez dans la présente trousse :

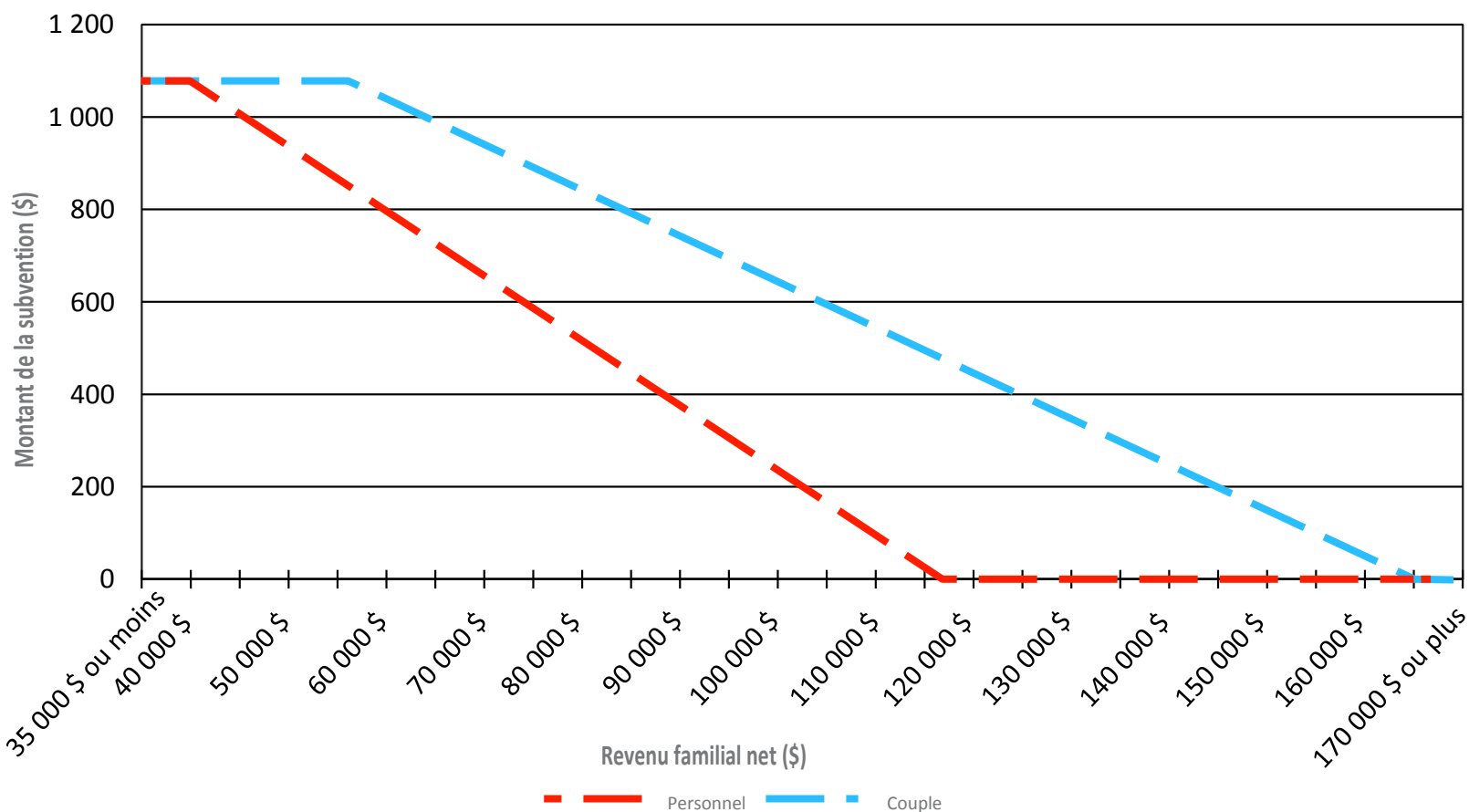
- une foire aux questions;
- un exemple d'avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada;
- un formulaire de demande de subvention aux pionniers (services publics);
- un certificat de location pour les locataires âgées.

Le paiement de la subvention vous sera versé par chèque, lequel vous sera envoyé par la poste. Si vous souhaitez que le paiement soit déposé directement dans votre compte bancaire, téléphonez au numéro ci-dessous.

Tous les documents sont accessibles en ligne, au www.hss.gov.yk.ca/fr/pioneergrant.php. Nous avons également créé un outil de calcul pour vous donner une idée du montant de la subvention que vous recevrez.

Si vous avez des questions au sujet de la subvention aux pionniers (services publics), veuillez appeler notre **LIGNE D'ASSISTANCE (du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h), au 456-5500 ou (sans frais) au 1-800-661-0408 (poste 5500)**, et un agent se fera un plaisir de vous aider.

Valeur estimée de la subvention aux pionniers (services publics)
selon le revenu net* (personnel ou du couple, le cas échéant) avec prestations fondées sur le revenu



*Le revenu net de 2017 sera indiqué à la ligne 236 de l'avis de cotisation 2016 de l'ARC.

Remarque : Le graphique indique la valeur estimée de la subvention, calculée selon les revenus, pour une personne vivant à Whitehorse où le montant maximal de la subvention est de 1 059 \$.

En 2017, le montant maximal de la subvention est de 1 143 \$ pour les résidents des régions rurales.